

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS**

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 16 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	16	18	9 octobre 2025	9 octobre 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Christel PEREZ qui donne procuration à Monsieur Saad AMARA, Monsieur Michel QUENIN qui donne procuration à Monsieur le Maire et Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Francis LEJEUNE, Philippe PAILHES et Saad AMARA.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI

**Objet de la délibération DE202510 02 - RUE DES ALIZES -
DISSIMULATION DES RESEAUX SECS – TRANCHE 2**

Madame Aline BASTIDA, Adjointe déléguée aux Voies et Réseaux, expose :

La commune de Garons a sollicité le SMEG (Syndicat Mixte d'électricité du Gard – Territoire d'énergie) pour la dissimulation des réseaux secs, ainsi que la rénovation de l'éclairage public de la rue des Alizés (tranche 2).

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune. Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le projet s'élève à :

- Electricité 25-140-DIS : 180 000,00 € TTC, soit 1 620,00 € TTC d'études
- Eclairage public 25-140-EPC : 72 000,00 € TTC, soit 648,00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 25-140-TEL : 54 000,00 € TTC, soit 432,00 € TTC d'études

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : de prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative.

ARTICLE 2 : d'approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet.

ARTICLE 3 : de s'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :

- Electricité 25-140-DIS : 1 620,00 € TTC
- Eclairage public 25-140-EPC : 648,00 € TTC
- Génie civil Télécom 25-140-TEL : 432,00 € TTC

ARTICLE 4 : d'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons

Jean-Pierre BENEDETTI

Secrétaire de Séance



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

25-140-DIS

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

Rue des Alizés - Dissimulation du réseau électrique - Tr. 2

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-213001258-20251016-DE202510_02-DE


**territoire
d'énergie**
GARD - SMEG

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **150 000,00 € HT 180 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **1 350,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles		Participation Collectivité	
Article 8 2026 [DIPI]	150 000,00 €	Syndicat	30,00 %	45 000,00 €	45 000,00 €
		Concessionnaire	40,00 %	60 000,00 €	
	150 000,00 €			105 000,00 €	45 000,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	45 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (150 000,00 x 5%) :	7 500,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	52 500,00 €

25-140-EPC

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

Rue des Alizés - Éclairage Public - Tr. 2

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-213001258-20251016-DE202510_02-DE

 **territoire
d'énergie**
GARD - SMEG

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **60 000,00 € HT 72 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **540,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles potentiellement attribuées après notification de l'AMIA		
		Syndicat		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2026 [DIPI] (1)	60 000,00 €		20,00 %	12 000,00 €
	60 000,00 €			12 000,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.

Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	60 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (60 000,00 x 5%) :	3 000,00 €
TVA (20 %) :	12 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	75 000,00 €

25-140-TEL

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

GARONS - SECTEUR n°11

Rue des Alizés - GC Télécom - Tr. 2

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 030-213001258-20251016-DE202510_02-DE

S²LOW



**territoire
d'énergie**
GARD - SMEG

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **45 000,00 € HT 54 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **360,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles
GENIE CIVIL TELECOM 2026 [DIPI]	0,00 €	
Hors subvention	45 000,00 €	
	45 000,00 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	45 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (45 000,00 x 5%) :	2 250,00 €
TVA (20 %) :	9 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	56 250,00 €